

DETAXE DE CARBURANT

AMBULANCIERS LISTES DES PIECES OBLIGATOIRES

Documents obligatoires :

* K-bis ou (D-1) ou extrait K ou fiche INSEE de moins de 3 mois à la date de dépôt,
* Carte grise,
* Contrôle technique à jour pour l'année déclarée,
* Permis de conduire par véhicule,
* Agrément ARS
* Autorisation de mise en circulation du véhicule,
* RIB hors compte nickel,
* Justificatif d'achat de carburant (relevé annuel) par véhicule certifié par la comptabilité.